



L'ENTRETIEN PRÉALABLE AVEC VOTRE GÉRANT PRIVÉ

- Afin de déterminer le cadre de notre partenariat, toute relation fait l'objet d'un entretien préalable avec votre gérant privé.
- Le gérant privé est votre interlocuteur privilégié pour la gestion des comptes et contrats clients. Il vous accompagne également sur la fiscalité, la gestion administrative, la communication, etc.
- Il répond à toute question ou échange que vous jugerez utile, n'hésitez jamais à le solliciter.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT

- Avant toute mise en œuvre de la gestion sur les comptes de vos clients, nous devons signer une convention de partenariat (accompagnée de votre K-bis, CV, police d'assurance et photo, qui nous permettront de faire la déclaration de démarchage financier auprès de l'AMF).
- Elle synthétise nos droits et nos obligations.
- Elle précise votre niveau de rémunération.

LES CLIENTS

- Nous mettons à votre disposition les documents clients et vous aidons à les remplir.
- Dès réception, nous procédons aux ouvertures de comptes dans nos systèmes et vous adressons les doubles des documents.
- Les comptes clients sont immédiatement accessibles via notre site partenaire dédié : echiquier-club.fr
- Le client reçoit également ses codes d'accès internet afin de suivre l'évolution de ses capitaux.
- Enfin, nous mettons en œuvre la gestion sous mandat, telle qu'elle a été définie lors de l'entretien préalable.

L'INFORMATION

- Avec accord des clients, vous recevez une copie de tous les documents relatifs à la gestion des comptes et contrats des clients (relevés de performances, synthèse des comptes, avis d'opérés, documents fiscaux, etc.).
- Le site internet dédié echiquier-club.fr reprend l'ensemble des comptes et positions des clients en gestion sous mandat. Il permet l'extraction de données pour vos rendez-vous, et met à votre disposition des actualités fiscales et commerciales.

LES RÉTROCESSIONS

- Chaque trimestre, nous vous adressons une pré-facture à valider. Dès réception de votre facture, nous vous réglons par virement ou par chèque.